

Ils ont trahi la France et tué nos soldats : libérés après 6 ans de prison !



Alors que les deux chefs du Renseignement, le Directeur de la sécurité extérieure (**DGSE**) ainsi que celui de la sécurité intérieure (**DGSI**), tirent la sonnette d'alarme sur la menace terroriste, les libérations se poursuivent parmi les 505 islamistes détenus dans nos prisons, **mais sans que les services de police puissent assurer une surveillance de long terme.**

Tandis que l'actualité se focalise sur la campagne de vaccination et la sortie du confinement pour les fêtes, un danger bien plus menaçant que la crise covid n'agite guère les salles de rédaction. **C'est cet islam conquérant** que les autorités rechignent à combattre avec fermeté, la France ne voyant toujours pas qu'elle danse sur un volcan, dont l'éruption est pourtant inéluctable !

Crise sanitaire ou pas, confinement ou pas, crise économique ou pas, le cancer islamiste est toujours là et ronge la société en silence, avant de frapper à nouveau, toujours plus violent. La France, avec ses 10 millions de musulmans, est un vivier inépuisable d'islamistes en herbe, qui se laissent bercer par les sirènes de Daech et se rêvent en soldats d'Allah.

Immigration incontrôlée, intégration ratée, frontières passives, justice laxiste, perte de notre souveraineté et divisions de la classe politique face au danger, la France cumule tous les handicaps dans la lutte contre le terrorisme.

Si la DGSE et la DGSI ont su mettre un terme avec le cloisonnement de l'information et bâtir une union sacrée bénéfique, la tâche est immense.

Les foyers jihadistes se multiplient partout, au Moyen-Orient et au Sahel, l'EI et Al Qaïda cherchant à se reconstruire. Et en Europe, les attentats terroristes complexes ont cédé la place aux **attentats « low-cost »**, perpétrés par des anonymes et difficiles à déjouer.

Depuis 2015, les moyens ont suivi, avec effectifs et budgets en hausse. **Un parquet national antiterroriste** a été créé en 2018 et les procédures juridiques adaptées.

Sauf pour le suivi des détenus libérés, comme nous le verrons.

Nos services de renseignement travaillent évidemment avec des dizaines de services étrangers, pour prévenir une menace venue de l'extérieur, mais sur le territoire national ce sont **8.000 radicalisés** qui sont en théorie suivis. Autant dire que les failles du système sont inévitables.

Depuis 2015, la France a été frappée par 20 attentats, tandis que 19 autres attaques ont échoué. Par ailleurs, depuis 2013, ce sont 61 projets qui ont été déjoués. Beau bilan de nos services de police et de renseignement.

Mais ce qui est inquiétant, c'est la libération des islamistes incarcérés.

Nous avons actuellement 505 détenus pour faits de terrorisme, auxquels s'ajoutent 758 détenus radicalisés.

Depuis 2015, 150 détenus pour terrorisme ont été libérés. 20 sont libérables d'ici le 31 décembre 2020.

70 seront libérés en 2021, 50 en 2022 et 30 en 2023.

Comment assurer un suivi socio-judiciaire dans ces conditions ?

Selon un magistrat, « les libérés actuels sont les jihadistes de la première vague, des individus souvent hyper-entraînés et prêts à tout, y compris à mourir, pour certains. »

Ces agneaux qui ont combattu nos soldats sous la bannière de l'EI n'ont écopé **que de 6 ans de prison** ! Pas cher payé pour de la haute trahison.

Ajoutons qu'ils ont conservé leur nationalité française et qu'ils auront donc droit à tout le social que perçoit le citoyen qui travaille et cotise !

La France bichonne ses terroristes comme aucun pays au monde.

Il paraît que les peines se sont durcies depuis 2015, mais comme les remises de peine sont légion, ces jeunes tueurs qui ont combattu la France pourront recommencer, après 10 ou 12 ans de prison.

Le suivi post-carcéral est quasi inexistant. Sur 276 détenus libérés, seuls 80 seront suivis à leur sortie de prison.

En clair, la loi antiterroriste laisse les individus les plus dangereux maîtres de leurs mouvements une fois libérés !

Un terroriste est traité comme un délinquant sexuel. S'il passe devant un psychiatre, celui-ci décrète que l'individu

n'est pas fou, il est donc libre !

Juges et psychiatres ne font rien pour combattre le risque de récidive.

La conclusion de tout cela est que la France va perdre sa guerre de 30 ans contre le terrorisme.

Peines sévères incompressibles, déchéance de la nationalité française et expulsions, pertes des droits sociaux ne font pas partie de la panoplie de la lutte antiterroriste.

La France est décidément bien décidée à s'autodétruire !

(Source : « Le Figaro »)

Jacques Guillemain